

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**17 NOVEMBRE 2011**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Désaffectation,  
déclassement et  
procédure de vente du  
bien sis 59 bis rue du  
Pontel**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 18 novembre 2011  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 23 novembre 2011  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 novembre 2011

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



François LANSIART

L'an deux mille onze, le 17 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 10 novembre deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

**Avaient donné procuration :**

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur LAMY  
Monsieur MAILLARD à Monsieur HAÏAT  
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur FAVREAU

**Secrétaire de Séance :**

Monsieur HAÏAT

**OBJET** : DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT ET PROCÉDURE DE VENTE DU BIEN SIS  
59 BIS RUE DU PONTEL

**RAPPORTEUR** : Madame NICOT

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Reconnu bien vacant sans maître, le bien sis 59 bis rue du Pontel a été intégré dans le domaine privé communal par délibération en date du 4 octobre 2007.

Cette parcelle cadastrée AN 73, d'une superficie mesurée de 133 m<sup>2</sup>, avait été proposée à la vente lors de la séance du 7 février 2008, sur la base d'une estimation réalisée par France Domaine de 100 000 €. L'opération n'a pas pu être réalisée en raison du désistement de l'acquéreur.

Aujourd'hui, la construction située sur la parcelle est très délabrée et régulièrement squattée. La Ville est intervenue en engageant une procédure de démolition, réalisée en octobre 2011. Afin d'améliorer la constructibilité de cette parcelle et d'y permettre la réalisation d'une construction suffisamment grande, il est envisagé d'y adjoindre une partie de la parcelle voisine cadastrée AN 72. Cette parcelle est un délaissé de voirie, ressortant du domaine public de la Ville. Les deux emprises réunies formeront une emprise de 197 m<sup>2</sup> permettant la réalisation d'une construction de 68,95 m<sup>2</sup>, voire 89,63 m<sup>2</sup> en cas de majoration BBC.

Cette partie détachée de la parcelle AN 72 a été clôturée et présente une superficie de 64 m<sup>2</sup>. Il convient d'en constater la désaffectation préalable au déclassement pour vente au plus offrant après mesures de publicité.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD votant contre,

- CONSTATE la désaffectation de la parcelle AN 72 partielle pour une superficie de 64 m<sup>2</sup>
- PRONONCE le déclassement de cette partie de parcelle,
- ACCEPTE la vente au plus offrant de l'unité foncière sise 59 bis rue du Pontel constituée des parcelles AN 73 pour une superficie de 133 m<sup>2</sup> et AN 72 partielle pour une superficie de 64 m<sup>2</sup> soit une superficie totale de 197 m<sup>2</sup>. La publicité s'effectuera :
  - avec affichage sur le terrain,
  - une publication sur le site de la Ville et dans le journal de Saint-Germain-en-Laye
  - une publication dans un journal à diffusion départementale.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines

